

Autostop organisé

FLASH Mobilités
n°34 | Octobre 2017

Le Grand Sud Grenoblois, le Pays Voironnais et le PNR de Chartreuse lancent l'Autostop organisé ; le Grésivaudan va suivre dans la foulée

Afin de populariser davantage la pratique de l'autostop organisé et de la sécuriser, Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan, le Pays Voironnais et le PNR de Chartreuse se mobilisent en partenariat avec la société Rézopouce en aménageant des points d'arrêt et en diffusant l'information auprès de la population. Même information, même logo, même couleur, même principe : les 4 territoires affichent une cohérence d'ensemble bien lisible pour ce nouveau mode de mobilité. L'inscription est gratuite et donne accès à un kit ainsi qu'à une application mobile qui dynamise les interactions. L'application permet de visualiser les arrêts. Grâce à elle, les autostoppeurs peuvent signaler leur position et leur destination aux conducteurs qui peuvent en retour leur envoyer une proposition de prise en charge. Les membres du réseau se reconnaissent grâce à leur carte de membre et au macaron apposé sur le pare-brise du véhicule.

En savoir plus

Mise en service du pôle d'échanges de Moirans



Les travaux d'aménagement du pôle d'échanges de Moirans, autour de la gare, sont terminés, à quelques finitions près (un espace vélo va être aménagé en entrée de passage souterrain). Le parvis du bâtiment voyageur a été intégralement repris, une plateforme bus a été créée au plus près des quais.

Au terme d'une concertation, les élus communautaires ont décidé de mettre en place une tarification des espaces de stationnement autour de la gare de Moirans. Des abonnements sont proposés au tarif de 20 € par mois, accompagnés d'une tarification horaire pour les usagers occasionnel (30 minutes gratuites, 30 centimes pour 3 heures, et 2 € pour 12 heures). Une décision motivée notamment par la nécessité de faire contribuer les usagers au financement des équipements, de gérer dans la durée la saturation des stationnements, d'inciter à se rendre à la gare autrement qu'en voiture individuelle.

Montant global de l'opération (études, foncier, travaux) : 8,3 M € HT dont 4,6 M € HT pour le parking silo. Opération financée par le Pays Voironnais avec le concours de partenaires : Ville de Moirans, Département de l'Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, Grenoble-Alpes Métropole.

Contact

Nouveaux services Grand Sud de la Métropole



Une nouvelle offre de mobilité multimodale est mise en place depuis le 4 septembre 2017 sur le territoire Grand Sud de la Métropole.

Des liaisons sont renforcées ou créées afin de relier le Grand Sud au cœur de la Métropole :

- La ligne Flexo 69 devient la ligne Proximo 23 (Vizille - Saint-Martin-d'Hères) :

sa fréquence est renforcée à 20 minutes en période de pointe, avec des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- La ligne Flexo 65, qui relie Grenoble à Vizille par Brié, est prolongée à Grand'Place et cadencée avec la ligne Flexo 67, offrant une fréquence de 20 minutes entre Grand'Place et Tavernolles. Les vélos sont acceptés en soute sur la 65 et des racks à l'arrière des véhicules sont mis en place sur la 67. Ils peuvent accueillir jusqu'à 4 vélos.

- La nouvelle ligne Flexo 70 relie les communes de Vizille, Champ-sur-Drac et Montchaboud.

- Une nouvelle ligne Flexo 71 offre une liaison vers la gare de Jarrie-Vizille au plateau de Jarrie et Champagnier.

- Le **service expérimental Tag&Car** complète la ligne Flexo 65 par une offre de covoiturage dynamique gérée par une application mobile de mise en relation en temps réel : les conducteurs sont indemnisés chaque mois par le réseau TAG et pour les passagers, cela compte comme un trajet sur le réseau TAG.

En savoir plus

Opération « Plaque ta caisse »



L'opération « Plaque ta caisse » est une expérimentation menée en 2017-2018 par le SMTC et l'ADEME en faveur d'un

accompagnement individualisé au changement des pratiques de mobilité des utilisateurs de véhicules parmi les plus polluants.

Elle s'adresse à tous les habitants de la Métropole qui possèdent un véhicule avec un certificat qualité de l'air (CQA) de niveau 4 ou 5, ou non classé (cela concerne les véhicules essence mis en circulation avant le premier janvier 1997, et les véhicules diesel mis en circulation avant le premier janvier 2006).

L'objectif est d'apporter à plus de 1 000 automobilistes des actions de conseil, des tests, des formations, un accompagnement personnalisé, en contrepartie d'un engagement de réduction d'usage du véhicule. Mais aussi de sensibiliser la population aux enjeux de la qualité de l'air et à la promotion des alternatives à la voiture utilisée en solo.

En savoir plus

Approbation de l'avenant aux CPER Auvergne et Rhône-Alpes 2015-2020



L'avenant approuvé en février 2017 entérine la révision des deux CPER souhaitée par l'Exécutif régional, dans le sens d'une relance de l'investissement

au bénéfice des habitants de la Région.

Il ajoute un montant de 172,6 M € de crédits Région à la contribution initiale sur le volet thématique mobilité multimodale. Le sous-volet ferroviaire se voit doté de moyens supplémentaires (+ 85 M € Région pour la sécurisation des gares et TER, + 25 M € pour la régénération des « petites lignes », + 1,5 M € pour des études ferroviaires), et le sous-volet routier est considérablement renforcé :

+ 154,4 M € Région, consacrés à l'amélioration du réseau des routes nationales et départementales ainsi qu'au soutien à certains projets d'échangeurs autoroutiers, en contrepartie d'un investissement supplémentaire significatif de l'État. Une enveloppe de 16,7 M € est ajoutée au profit du projet de voie verte le long de l'Allier.

En savoir plus

L'organisation des transports routiers non urbains et scolaires depuis le premier septembre 2017 : qui fait quoi ?



Depuis le premier septembre, la Région est compétente pour l'organisation des transports scolaires, en plus des transports interurbains et de la construction, de l'aménagement et de l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs. En Isère, cela représente un réseau de 73 lignes départementales (dont 7 Express) et 380 lignes locales, pour un budget d'environ 88 M€ annuels.

La Région a souhaité déléguer cette compétence au Département de l'Isère, afin de permettre une continuité de service dans les meilleures conditions et en proximité. Le Département agit au nom et pour le compte de la Région, et reste au quotidien le premier interlocuteur des transporteurs et usagers.

En savoir plus



21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 - Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr

www.aurg.org

Contact : accueil@aurg.asso.fr



Région grenobloise

> Grenoble permet de payer son stationnement par téléphone avec l'application Parknow
Place Gre'net, 23 octobre 2017

> Projet de charte partenariale du covoiturage et des parkings-relais de la grande région grenobloise
EP SCoT de la grande région grenobloise, 16 octobre 2017

> Expérimentation : Cité Lib by Ha:mo prend fin le 30 novembre
Grenoble-Alpes Métropole, 12 octobre 2017

> Grenoble teste cinq nouvelles innovations
Mobilicités, 29 septembre 2017

Vélo

> Schéma national vélo - Les Départements et Régions cyclables appellent l'État à assumer ses responsabilités
Localtis, 06 octobre 2017

> Le vélo dans les villes européennes : mentalités, pratiques et politiques urbaines
Métropolitiques, 05 octobre 2017

> Vélo-écoles : un changement de rapport à la mobilité
Demain la ville, 03 octobre 2017

> Favoriser la mobilité douce en aménageant le parcours
Credoc, septembre 2017

National

> Lyon-Turin : la France réaffirme son engagement
Actu-environnement, 29 septembre 2017

> Les Français favorables à un coup de pouce pour les nouveaux services de mobilité
Mobilicités, 14 septembre 2017

VEILLE DÉPLACEMENTS, L'ACTU DE NOS MÉTIERS